



Décision de radiodiffusion CRTC 2010-212

Référence au processus : 2010-96

Ottawa, le 13 avril 2010

Radio Beauséjour inc.
Memramcook (Nouveau-Brunswick)

Demande 2010-0081-9, reçue le 24 janvier 2010

CJSE-FM Shediac – modification technique

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Radio Beauséjour inc. en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio FM communautaire de type B de langue française CJSE-FM Shediac, afin de changer la fréquence de l'émetteur CJSE-FM-1 Memramcook de 101,7 MHz (canal 269FP) à 92,5 MHz (canal 223FP). Tous les autres paramètres techniques demeurent inchangés. La mise en œuvre est conditionnelle à la confirmation du ministère de l'Industrie (le Ministère) énoncée au paragraphe 3 ci-dessous.
2. Ce changement de fréquence est nécessaire étant donné l'approbation accordée dans la décision de radiodiffusion 2009-224 et corrigée dans la décision de radiodiffusion 2009-224-1, dans laquelle le Conseil a autorisé l'utilisation de la fréquence 101,7 MHz à Amherst (Nouvelle-Écosse) à CKDH-FM Moncton. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.
3. Le Conseil rappelle à la titulaire qu'en vertu de l'article 22(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la présente autorisation n'entrera en vigueur que sur confirmation du Ministère que ses exigences techniques sont satisfaites et qu'il est prêt à émettre un certificat de radiodiffusion. Par conséquent, à défaut de recevoir cette confirmation du Ministère, la titulaire ne pourra mettre en œuvre les nouveaux paramètres techniques approuvés dans la présente décision.

Documents connexes

- *CKDH Amherst – conversion à la bande FM – correction*, décision de radiodiffusion CRTC 2009-224-1, 8 mai 2009
- *CKDH Amherst – conversion à la bande FM*, décision de radiodiffusion CRTC 2009-224, 24 avril 2009

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.